

Travailleur avisé, travailleur en santé!

Connais tes droits et tes obligations!

www.TravailleurAviséOntario.gov.on.ca

TRAVAILLEURAVISÉONTARIO

JEU-QUESTIONNAIRE « CHASSE À L'INFO » POUR LES ÉLÈVES DE 7^E ET 8^E ANNÉES

GUIDE DES ENSEIGNANTS ET FEUILLES DE RÉPONSES

Le site Web TravailleurAviséOntario du ministère du Travail offre de l'information facile à lire et à trouver sur les normes d'emploi (p. ex., sur la rémunération, les congés, les périodes de repas) et la santé et la sécurité au travail. Il a été spécialement conçu pour les jeunes travailleurs et les nouveaux venus dans le monde du travail. Ce jeu-questionnaire a été élaboré par l'équipe *Travailleur avisé, travailleur en santé!* et constitue un exercice d'apprentissage pour les élèves de 7^e et de 8^e années qui s'apprêtent à entrer sur le marché du travail dans le cadre d'une activité scolaire ou pour occuper un premier emploi rémunéré.

Remarque : Si vos élèves trouvent le jeu-questionnaire trop difficile, vous pouvez vous en procurer une version « spéciale » à l'adresse www.livesafeworksmart.net. Vous trouverez sur ce site réservé aux enseignants d'autres jeux-questionnaires ainsi que d'excellentes ressources **gratuites** sur la sécurité conçues pour répondre aux besoins des enseignants de l'Ontario et de leurs élèves.

La présente version des enseignants du jeu-questionnaire contient les réponses aux questions. Ces dernières ont été indiquées en caractères gras, puis soulignées. Les sections du site Web de TravailleurAviséOntario où les élèves peuvent trouver les réponses sont indiquées en italiques au bas de chaque question.

La version des élèves de 7^e et 8^e années contient des instructions (on peut télécharger l'original à l'adresse www.livesafeworksmart.net). On demande aux élèves de se rendre à l'adresse www.travailleuraviseontario.gov.on.ca, de parcourir les différentes sections du site et de remplir le questionnaire.

Le jeu-questionnaire comprend 20 questions et une question PRIME. Il y a une seule bonne réponse par question. Le choix du barème de correction est laissé à votre discrétion.

RÉPONSES : La bonne réponse à chaque question est indiquée en **caractères gras** et soulignée.

1. Que signifie l'acronyme LNE?
 - a. Laboratoire national d'essais
 - b. Loi de 2000 sur les normes d'emploi**
 - c. Loi non édictée
 - d. Légion des nomades de l'Est

Mes normes d'emploi au travail > Introduction aux normes d'emploi au travail

2. Quel est l'âge minimal requis pour travailler dans une usine?
- 15 ans**
 - 16 ans
 - 17 ans
 - 18 ans
- Ma santé et sécurité au travail > Mes droits en matière de santé et de sécurité au travail > Âge minimal*
3. En règle générale, un employé reçoit une rémunération pour ses heures supplémentaires lorsqu'il travaille plus de ____ heures au cours d'une même semaine.
- 42
 - 43
 - 44**
 - 45
- Mes normes d'emploi au travail > Quel salaire dois-je m'attendre à recevoir? > Rémunération des heures supplémentaires*
4. Où peut-on connaître le salaire minimum auquel sont admissibles la plupart des travailleurs de l'Ontario?
- Sur le site Web de TravailleurAviséOntario, sous la rubrique « Mes normes d'emploi au travail »**
 - Sur le site Web de TravailleurAviséOntario, sous la rubrique « Ma santé et sécurité au travail »
- Mes normes d'emploi au travail > Quel salaire dois-je m'attendre à recevoir? > Salaire minimum*
- Questions primes :** À l'heure actuelle, à combien s'élève le salaire minimum auquel ont droit la plupart des travailleurs de l'Ontario? À l'heure actuelle, à combien s'élève le salaire minimum auquel ont droit les étudiants de l'Ontario?
- Remarque :** Au moment d'imprimer le présent document, le salaire minimum général s'élevait à **7,75 \$** et le salaire minimum offert aux étudiants s'élevait à 7,25 \$. Toutefois, ces taux augmenteront en février 2007. Veuillez vérifier les taux actuels avant de corriger la question ci-dessus.
5. Lequel/Lesquels des énoncés suivants correspond(ent) le mieux à la définition de danger physique?
- Danger le plus courant en milieu de travail
 - Provient du travail auprès des animaux et du public
 - Est généralement le danger le plus facile à cerner
 - Réponses a et c**
- Ma santé et sécurité au travail > Ma protection > Qu'est-ce qu'un danger?*
6. En règle générale, la rémunération des heures supplémentaires
- correspond à 1 ½ le taux de salaire normal.**
 - correspond à 2 ½ le taux de salaire normal.
 - correspond à 3 ½ le taux de salaire normal.
 - Aucune de ces réponses
- Mes normes d'emploi au travail > Quel salaire dois-je m'attendre à recevoir? > Rémunération des heures supplémentaires*

7. Quel est l'âge minimal requis pour travailler comme bénévole dans une cuisine de restaurant?
- 13 ans
 - 14 ans
 - 15 ans**
 - 16 ans
- Je fais du bénévolat> Renseignements pour les bénévoles*
8. En vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* de l'Ontario, vous devez signaler à votre superviseur tout danger dont vous avez connaissance.
- Vrai**
 - Faux
- J'ai un problème>Si je me blesse au travail> Les accidents du travail> Pourquoi dois-je signaler toutes les blessures et les maladies liées au travail?*
9. Quel est le meilleur moment pour demander à un employeur si on recevra une formation sur la sécurité au travail?
- Après avoir quitté son emploi
 - Au cours d'une entrevue pour un emploi**
 - Au cours de la première journée d'emploi
 - Au cours de la première semaine d'emploi
- Initiative personnelle : ressources> Travailler intelligemment*
10. Selon le principe « à travail égal, salaire égal », les hommes et les femmes doivent recevoir un salaire égal
- lorsqu'ils font essentiellement le même type de travail.
 - lorsque le travail exige les mêmes compétences, efforts et responsabilités.
 - lorsqu'ils font le travail dans des conditions similaires au sein du même établissement.
 - Toutes ces réponses**
- Mes normes d'emploi au travail> Quel salaire dois-je m'attendre à recevoir?> À travail égal, salaire égal*
11. En quelles circonstances es-tu en droit de refuser d'exécuter une tâche qui t'est confiée par ton employeur?
- Lorsque tu n'en as pas envie
 - Lorsque tu crois que la tâche n'est pas sécuritaire, même après en avoir discuté avec ton superviseur**
 - Lorsque tu crois ne pas être suffisamment payé
 - Aucune de ces réponses
- Ma santé et sécurité au travail> Je crois que mon travail n'est pas sécuritaire> Refuser un travail dangereux*
12. Lequel des éléments suivants ne fait pas partie de l'équipement de protection individuelle?
- Bouchons d'oreilles
 - Lunettes de sécurité
 - Radio**
 - Respirateur
- Ma santé et sécurité au travail> Ma protection> Que puis-je faire?*

13. Un employeur doit toujours donner un avertissement à un employé avant de le congédier.
 a. Vrai
b. Faux
J'ai un problème> Congédié?> Indemnité de licenciement
14. Les bénévoles sont couverts par la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi*.
 a. Vrai
b. Faux
 c. Dans certains cas
 d. Seulement si le travail du bénévole comporte des dangers
Je fais du bénévolat> Renseignements pour les bénévoles
15. Choisis l'énoncé qui décrit le mieux les responsabilités d'un travailleur en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.
 a. Travailler rapidement, signaler les dangers, être ponctuel
 b. Bien travailler en équipe, travailler rapidement, porter ou utiliser l'équipement de protection lorsque nécessaire
c. Travailler de façon sécuritaire, signaler les dangers, porter ou utiliser l'équipement de protection lorsque nécessaire
 d. Travailler de façon sécuritaire, travailler de manière efficace, travailler en silence
Ma santé et sécurité au travail> Mes droits en matière de santé et de sécurité au travail> Mes obligations
16. Quelles personnes forment le comité de santé et de sécurité de l'entreprise?
 a. Seulement des travailleurs
 b. Seulement des membres de la direction
 c. Des membres de la direction et des représentants du ministère du Travail
d. Des travailleurs et des membres de la direction
Ma santé et sécurité au travail> Mon employeur, la sécurité et moi> Comités de santé et de sécurité
17. Quelle est la première chose à faire en cas de blessure au travail?
a. Obtenir les premiers soins et aviser votre patron
 b. Demeurer là où vous êtes – ne bougez pas
 c. Rentrer chez vous
 d. Appeler chez vous
Ma santé et sécurité au travail> Si je me blesse au travail> Que dois-je faire en premier lieu?
18. Il est contraire à la loi de congédier un employé qui refuse d'exécuter une tâche qu'il ne croit pas sécuritaire.
a. Vrai
 b. Faux
J'ai un problème> As-tu été puni?> Signaler les dangers

19. Selon la *Loi sur les normes d'emploi*, lequel des jours suivants n'est pas un jour férié?
- a. La fête du Canada
 - b. La fête du Travail
 - c. **Le jour du Souvenir**
 - d. Le lendemain de Noël
- Mes normes d'emploi au travail> Quel salaire dois-je m'attendre à recevoir?> Salaire pour jour férié*
20. Quel est l'âge requis pour travailler dans la construction ou même seulement entrer sur un chantier?
- c. 9 ans
 - d. 12 ans
 - e. **16 ans**
 - f. 18 ans
- Ma santé et sécurité au travail> Mes droits en matière de santé et de sécurité au travail> Âge minimal*

N'oubliez pas : Vous trouverez ce jeu-questionnaire et d'autres ressources en matière de sécurité pratiques pour les enseignants et prêtes à l'emploi à l'adresse www.livesafeworksmart.net.